



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2511

**OBJET : Approbation des projets de zonages d'assainissement
avant enquête publique commune de Fougax et Barrineuf**

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 5 du mois de juillet, de 18 h 00 à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

PRÉSENTS : BERDOU Raymond, BLASQUEZ Jérôme, BESNARD Daniel, BOIX Jean-Pierre, CLAIN Elisabeth, COMBRES Jean-Claude, ESCANDE Jacques, EYCHENNE Joëlle, FERRE Jean-Paul, GONCALVES Daniel, LAFFONT Patrick, MAYODON Alain, METGE Alain, TEQUI Christine, VIDAL André, VIEL Pierre.

EXCUSÉS : BENABENT Henri, COURET Jean-Luc, LOUBET Christian, MARETTE Louis, ROCHET Alain, SANCHEZ Marc, SERRES Jean-Claude, SOLER Jean-Michel.

ABSENTS : GARNIER Alain, MAGDALOU Francis, PORTET Thierry.

PROCURATIONS : BENABENT Henri donne pouvoir à BESNARD Daniel
COURET Jean-Luc donne pouvoir à GONCALVEZ Daniel
LOUBET Christian donne pouvoir à MAYODON Alain
MARETTE Louis donne pouvoir à VIDAL André
ROCHET Alain donne pouvoir à BOIX Jean-Pierre
SANCHEZ Marc donne pouvoir à METGE Alain
SERRES Jean-Claude donne pouvoir à ESCANDE Jacques
SOLER Jean-Michel donne pouvoir à TEQUI Christine

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur la commune de Fougax et Barrineuf, depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans cette commune ;
- Le SMDEA a lancé la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 2021 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé en prenant en compte les contraintes naturelles, techniques et d'urbanisation.

Le projet de zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique.

Par conséquent, le SMDEA doit approuver le projet de zonage d'assainissement avant enquête publique.

Au regard des 4 scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est proposé de retenir le scénario 3, à savoir « Création de systèmes d'assainissement collectif de proximité ou semi-collectif dans les secteurs présentant des contraintes à l'ANC ».

Il s'agit de créer un système d'assainissement au lieu-dit de l'Espine et de la Palanque, au niveau du hameau de Barrineuf et au niveau du Hameau de Fougax et lieu-dit de Lalaygue.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**
ledit rapport.

▪ **AUTORISE,**
Madame la Présidente, à signer tous documents relatifs au présent zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Fougax et Barrineuf.

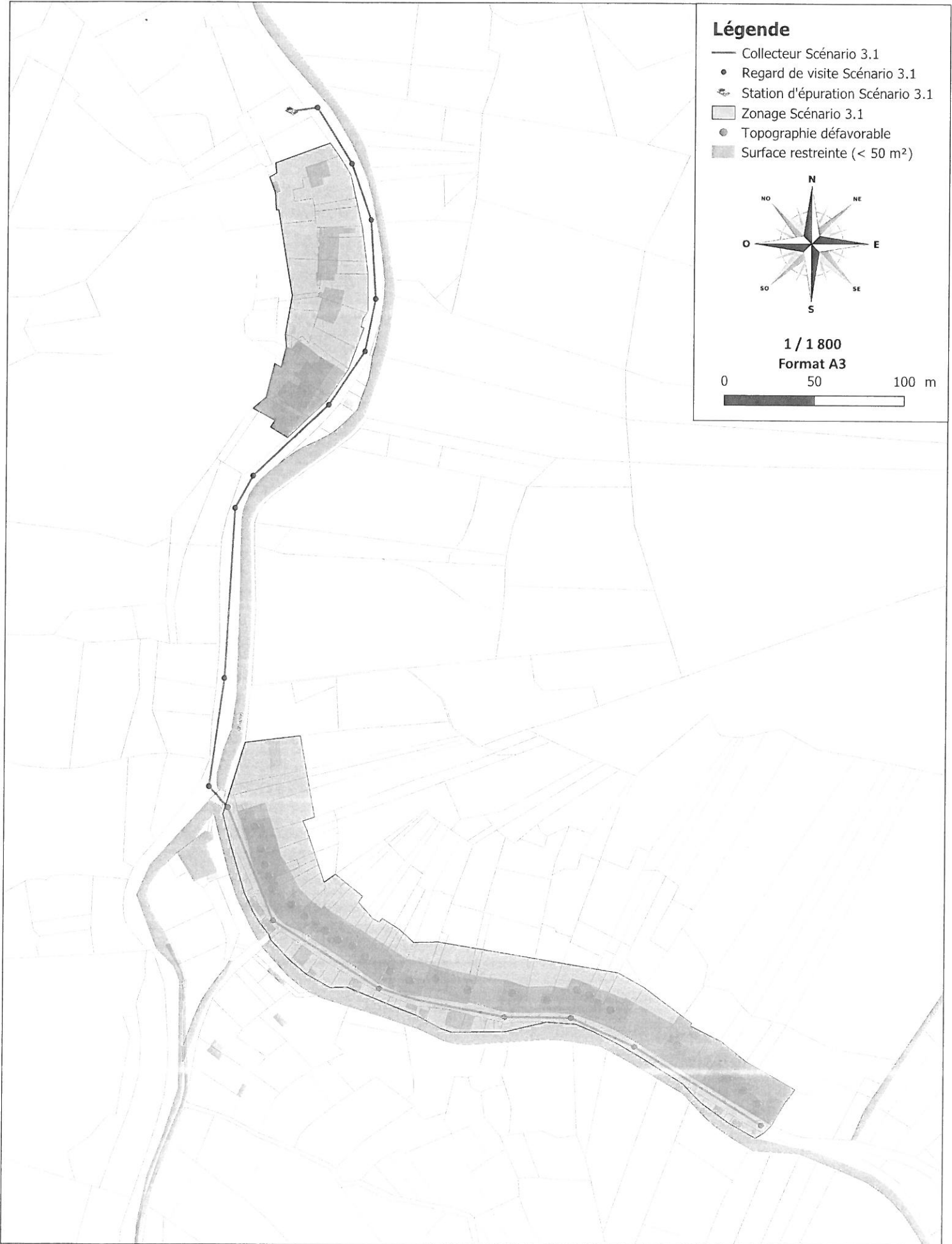
La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI



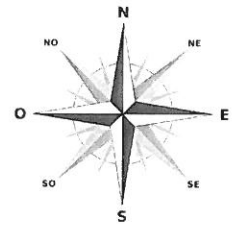


SMDEA - Commune de Fougax et Barrineuf (09)
Schéma directeur d'assainissement
Zonage de l'assainissement et des travaux associés au scénario 3.1

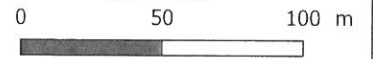


Légende

- Collecteur Scénario 3.1
- Regard de visite Scénario 3.1
- ☒ Station d'épuration Scénario 3.1
- ☐ Zonage Scénario 3.1
- Topographie défavorable
- Surface restreinte (< 50 m²)

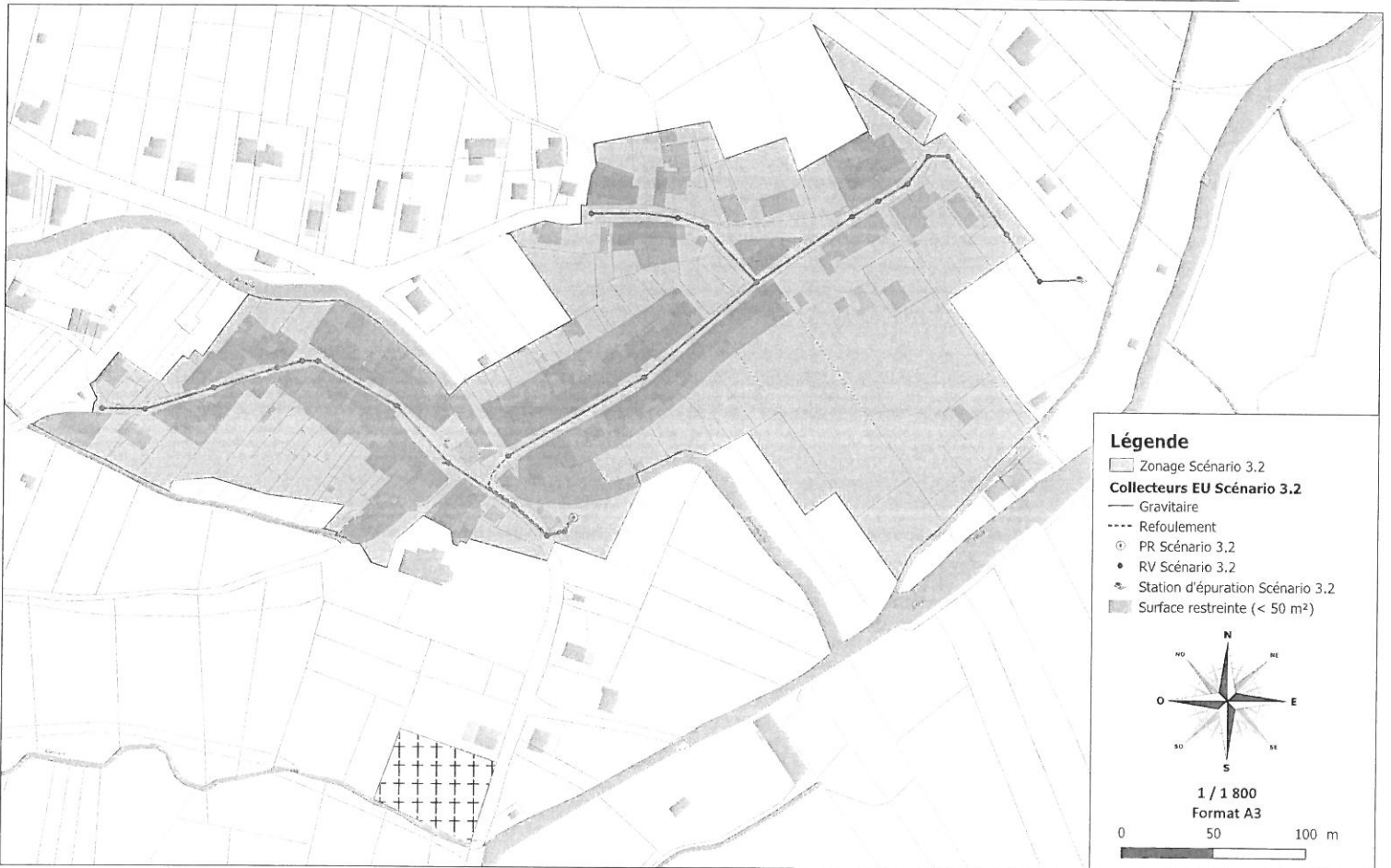


1 / 1 800
Format A3





SMDEA - Commune de Fougax et Barrineuf (09)
Schéma directeur d'assainissement
Zonage de l'assainissement et des travaux associés au scénario 3.2





SMDEA - Commune de Fougax et Barrineuf (09)
Schéma directeur d'assainissement
Zonage de l'assainissement et des travaux associés au scénario 3.3

